

CPS – 250502

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES DU CYCLE SUPÉRIEURS

Réunion du 2 mai 2025

À distance – Microsoft Teams

PRÉSENCES :

Benoit Doyon-Gosselin	Manon LeBlanc
Francis LeBlanc	Philippe Volpé
Gilles Roy (Président)	Pier Jr Morin
Guillaume Fortin	Rita Khoury, secrétaire
Jean-François Richard	Stéphanie Wheaton
Jo-Annie Ouellette	Yahia Djaoued
Lambert Giner	

PERSONNES EXCUSÉE :

Marie-Michelle Roy
Sophie Drouin-Rousseau

1. Ouverture de la réunion

Le président souhaite la bienvenue aux membres, ainsi qu'au nouveau membre, Jean-François Richard qui remplace Michel Léger. Il constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 9 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

R :01-CPS250502

Francis LeBlanc, appuyé de Pier Jr Morin, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté ».

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal du CPS-250124

R:02-CPS250502

Manon LeBlanc, appuyée de Lambert Giner, propose :

« Que le procès-verbal soit adopté ».

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

4. Création du programme accéléré – Baccalauréat en ingénierie vers la M.B.A. (régime coopératif).

Le président du Comité présente le projet de création du programme accéléré *Baccalauréat en ingénierie vers la M.B.A. (régime coopératif)*, fruit d'une collaboration entre la Faculté d'ingénierie et la Faculté d'administration. Ce cheminement permettrait aux personnes étudiantes inscrites à l'un des trois baccalauréats en ingénierie (génie civil, génie électrique, génie mécanique) de commencer les cours du MBA coopératif dès leur cinquième année de formation et de compléter les deux programmes en six ans plutôt qu'en sept.

Un échange a lieu sur la question de l'admission au MBA avant la fin du baccalauréat. Le président précise que les personnes étudiantes pourraient bénéficier d'une admission anticipée après avoir complété 120 crédits et obtenu une moyenne cumulative minimale de 3,0.

Un ajustement mineur est proposé au texte du document, afin d'éviter l'emploi du passé simple (« furent réussis ») dans ce contexte.

En réponse à une question, le président confirme que ce profil s'adresse principalement aux personnes étudiantes n'ayant pas été inscrite à un programme coopératif au 1er cycle.

Enfin, la discussion souligne l'intérêt de ce programme accéléré, ainsi que la possibilité d'envisager son élargissement à d'autres programmes de cinq ans. L'éventualité d'accorder des équivalences à des personnes diplômées souhaitant s'inscrire ultérieurement au MBA à temps partiel est soulevée, mais nécessiterait une évaluation plus approfondie.

R :03-CPS250502

Philippe Volpé, appuyé de Francis LeBlanc, propose :

« Que le CPS recommande au Sénat académique les modifications au programme du MBA - régime coopératif dans le but de créer un profil M.B.A. pour les programmes en ingénierie. »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

R :04-CPS250502

Benoit Doyon-Gosselin, appuyé de Francis LeBlanc, propose :

« Que le CPS recommande au Sénat académique l'adoption de la condition d'admission au Profil M.B.A. (régime coopératif) des programmes d'ingénierie. »

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

5. Création d'un microprogramme de 2^e cycle en robotisation et automatisation

Le président du Comité présente le projet de création d'un microprogramme de 2^e cycle en robotisation et automatisation. Ce programme, appuyé par la Formation continue, vise principalement des professionnelles et professionnels sur le marché du travail, notamment en ingénierie. Il serait également accessible aux personnes ayant une formation en physique ou en informatique appliquée.

Le programme s'inscrit dans le cadre du projet Pléiade, axé sur le développement de l'intelligence artificielle à l'Université, et fait suite à la création d'un microprogramme

en IA. Il a reçu une préapprobation du Comité de la planification, et les ajustements demandés ont été apportés.

Le microprogramme comprend 12 crédits répartis en trois cours obligatoires et un cours à option. Le Comité aura à se pencher sur la création de quatre nouveaux cours, qui pourraient également être suivis à la maîtrise ou au doctorat.

Un membre soulève la pertinence de créer un nouveau cours en intelligence artificielle, étant donné qu'un cours similaire existe déjà dans le cadre du microprogramme de 2^e cycle en intelligence artificielle. Il est suggéré d'évaluer la possibilité de partager ce cours entre les deux programmes. Le président répond qu'il ne peut pas confirmer les différences exactes, mais que l'existence d'un nouveau cours suggère qu'il y a des distinctions.

Un membre soulève également la question des objectifs du cours GGEN6530, en indiquant que, pour un cours de niveau 6000, les verbes utilisés dans les objectifs (« connaître », « comprendre ») ne répondent pas au niveau attendu. Il suggère d'utiliser des verbes de niveau plus élevé dans la taxonomie. Le président du Comité explique que le programme vise des personnes possédant, par exemple, un baccalauréat en génie, souvent sans connaissances préalables en robotique, ce qui pourrait justifier le niveau visé par les objectifs.

Un membre exprime sa surprise que le cours d'intelligence artificielle soit uniquement proposé parmi les cours à option. Il suggère de l'intégrer à la liste des cours obligatoires, en soulignant sa pertinence pour les personnes étudiantes déjà sur le marché du travail. Il fait également remarquer que certains objectifs de cours paraissent très précis, ce qui pourrait limiter la flexibilité du contenu en cas de mise à jour future. Il cite en exemple le cours « Mécanique des robots », qui mentionne le robot sériel, un type de robot qui semble spécifique, ainsi que le cours « Automatisation des procédés », dans lequel plusieurs types de langages sont énumérés. Selon lui, ces énumérations pourraient compliquer l'adaptation des cours si de nouvelles approches ou technologies devaient être intégrées ultérieurement.

Un membre recommande d'ajouter le cours **FSCI6201 Int. à la programmation Python** comme préalable au cours **GGEN7060 Intelligence artificielle en ing.**, afin de mieux préparer les personnes étudiantes. Il mentionne que, dans le cadre du microprogramme de 2^e cycle en intelligence artificielle, le cours **FSCI6210 Intelligence artificielle** nécessite une mise à niveau en programmation Python, ce qui justifie l'ajout du cours **FSCI6201** comme préalable.

Un dernier commentaire concerne le langage utilisé dans les documents soumis. Il est recommandé d'adopter des formulations inclusives, telles que « personnes étudiantes », et de corriger certaines coquilles relevées. À titre d'exemple, le terme « ingénieur » apparaît à plusieurs reprises, mais n'est féminisé qu'une seule fois. De plus, à la page 42, la phrase suivante présente une possible erreur : « Ce

microprogramme peut faire partie du programme de DESS en Technologie qui nécessite le cumul de 2 ou 3 microprogrammes plus, si nécessaire, un projet de 3 crédits. » Le membre suggère qu'un « ou » manque peut-être avant « plus ».

Le président propose que les commentaires et questions soulevés lors de la réunion soient transmis à la faculté concernée afin qu'elle puisse y répondre.

6. Modification aux conditions particulières d'admission de la M.A. en histoire

Le président du Comité présente une demande du CES d'histoire visant à exiger une lettre d'appui avant l'étude des dossiers de demande d'admission à la maîtrise en histoire, dans le but d'éviter de recevoir des candidatures qui ne cadrent pas avec les domaines d'expertise du corps professoral.

Le président du CES, précise que cette exigence vise à améliorer la pertinence des candidatures en favorisant un encadrement plus ciblé dès le dépôt de la demande. Il souligne qu'un nombre important de candidatures internationales sont actuellement refusées en raison d'un manque de ressources dans les domaines d'expertise du département. Il ajoute, qu'aucune de ces candidatures, n'a été acceptée dans les dernières années, ce qui signifie que ces personnes paient les frais de 300 \$ sans que leur demande soit retenue. Il insiste toutefois sur le fait que l'enjeu financier n'est pas la seule motivation du CES : les projets soumis se limitent souvent à un simple titre. L'intention est donc de mieux encadrer les personnes intéressées dès le départ, afin d'augmenter leurs chances d'acceptation.

Les membres discutent des avantages et des inconvénients de cette approche. Certaines réserves sont exprimées, notamment en ce qui concerne la charge supplémentaire que cette exigence pourrait représenter pour les responsables de cours, ainsi que le risque de décourager des candidatures, en particulier dans un programme qui reçoit déjà peu de demandes. Un membre souligne également que certaines personnes paient les frais d'admission même si elles ne répondent pas aux conditions d'admission et voient leur demande refusée.

Un membre questionne également la forme que prendrait cette lettre d'appui : s'agirait-il d'une lettre formelle ou d'un simple courriel confirmant l'intérêt d'un professeur à encadrer le projet ?

Un membre indique que le CES est en mesure de gérer efficacement les demandes, même lorsque le projet initial d'une personne étudiante ne correspond pas aux champs d'expertise du corps professoral. Dans certains cas, le CES pourrait même rediriger la personne vers une reformulation de son projet dans un domaine plus pertinent. Cette démarche permettrait également d'éviter que les personnes étudiantes contactent individuellement les membres du corps professoral, souvent sans obtenir de réponse.

Enfin, une amélioration du contenu du site web est suggérée, afin d'encourager les candidats à consulter les profils des professeurs et à arrimer leur projet avec les ressources professorales disponibles.

R :07-CPS250502

Philippe Volpé, appuyé de Manon LeBlanc, propose :

« Que le CPS recommande au Sénat académique les modifications proposées aux conditions particulières d'admission du programme de M.A. en histoire. »

Vote sur R07

majorité

ADOPTÉE

7. Affaires nouvelles

8. Prochaine réunion: 19 septembre 2025 à 13h30.

9. Clôture de la réunion à 10h12